

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2021 A 20H30

L'an deux mille vingt et un, le 9 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme le maire Annie POLYCARPE .

ORDRE DU JOUR

Rénovation et extinction partielle de l'éclairage public :

La municipalité a décidé de remplacer 10 luminaires énergivores par des LED et également de remplacer deux armoires électriques vétustes (au Maubert et au Bourg).

Elle a également adopté le principe de l'extinction partielle de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune dans la tranche horaire de minuit à six heures du matin.

Adhésion à un groupement de commandes d'électricité:

Afin d'obtenir l'électricité au meilleur prix, la commune va adhérer à un groupement de commandes d'électricité proposé par le SIEDA pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022 à 2024.

Décision modificative n°1 : Réajustement d'un chapitre en investissement pour permettre le règlement de la facture concernant les travaux relatifs à la lutte contre les incendies effectués au Maubert (citerne et coupe feu).

Eglise Notre Dame des Treilles de Saint-Véran :

Depuis une convention en date du 22/07/2014 conclue entre la commune et l'association « Les Amis de Saint-Véran » ayant pour but la restauration de l'église et comportant cinq tranches de travaux, il est désormais temps de passer aux deux dernières tranches qui consistent en la restauration des deux autels et des deux abat-sons. Précision étant faite que ces travaux seront financés par la Fondation du Patrimoine, le département, la région, ainsi que l'association « Les Amis de Saint-Véran » et qu'il n'y aura aucun reste à charge pour notre collectivité.

Elections de juin 2021 :

Les deux scrutins se déroulent dans la salle communale de La Roque ainsi que dans la salle communale de Pierrefiche.

Patrimoine communal :

Le conseil se préoccupe de l'ensemble des biens immobiliers non utilisés dans la commune, cette dernière a reçu une offre d'achat concernant « la maison du randonneur ». Le conseil municipal a sollicité l'aide d'Aveyron ingénierie afin de trouver des solutions. Ces derniers suggèrent de réhabiliter « le presbytère » en logement locatif et « la grange de Banès » en

salle polyvalente et atelier pour les employés. Diverses pistes sont envisageables concernant l'hôtel. Tout cela est à la réflexion.

La voirie communale de Pierrefiche du Larzac à Montredon et de Montredon vers le cun :

Ces routes sont en mauvais état et les usagers s'en plaignent. Le conseil municipal est conscient de cela et va établir un projet de financement pour régler ce problème. En attendant un groupe de bénévoles s'étant proposé une journée de travail sera organisée le samedi 12 juin pour combler les nids de poule.